

Contrat de Location

Introduction

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer le contrat de réservation de notre gîte «Le Gîte du Vignal - Descriptif détaillé à l'adresse: <http://gite.deschamps-web.com>».

L'adresse du gîte est la suivante:

Gîte du Vignal
Lotissement du pont Salomon
19240 ALLASSAC

Ce contrat est à retourner paraphé et signé avec le chèque d'acompte à l'adresse ci-dessous avant le 06-04-2018. Passé ce délai ou si ce dernier était incomplet, l'option posée pour ces dates sera annulée.:

Mme Mme DESCHAMPS
Adresse : Le Bois Communal
Code postal : 19240
Commune : Allassac

Pays : France
Tel domicile : +33(0)555847342 - Tel mobile : +33(0)681707012 - E-mail: gite@deschamps-web.com

Contrat édité à Allassac, le 22-03-2018

Résumé du séjour et coordonnées du locataire

Mr Mr HEMERY

Adresse : 8 Rue Saint Thaurin des lfs

Code postal : 27800

Commune : CALLEVILLE

Pays : FRANCE

Tel domicile : 0610945646 - Tel mobile : 0610945646 - E-mail: cyril.hemery@cegetel.net

Commentaires à propos du locataire :

Commentaires à propos de la réservation : Commentaire réservation

Nombre de personnes:

- Adultes : 2
- Enfants (2 à 13 ans): 1
- Bébé (< 2 ans): 0
- Présence de personne à mobilité réduite: non

Dates du séjour :

- Du : 17-08-2013 après 16h
- Au : 24-08-2013 avant 10h
- Nombre de nuitées : 7

Tarif pour le séjour : 490.00 euros

Ce prix s'entend toutes charges comprises.

Au prix de votre séjour s'ajoute une taxe de séjour pour le compte de la communauté d'agglomération du Bassin de Brive (d'un montant pour l'année 2018 de 0.75€ par nuitée et par personne majeure) à régler le jour du départ. Les draps sont fournis sur demande au prix de 7,5 euros supplémentaires par lit souhaité.

Coût du ménage en sus: Le ménage est offert

Dépôt de garantie ou caution 500 Euros à verser à l'arrivée.

Acompte de 30% à verser à la signature de ce contrat par chèque à l'ordre de M. Mme Deschamps. Soit 147 euros.

Le solde sera à régler par chèque ou en espèces à votre arrivée avec la caution. Soit 343 euros.

Contrat de Location

Conditions générales de location

Article 1 - Le présent contrat est consenti au locataire à titre touristique et est de nature saisonnière.

Article 2 - Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire ;

Article 4 - Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.

Article 5 - Annulation par le propriétaire : Le propriétaire rembourse au locataire le montant de l'acompte encaissé.

Article 6 - Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 7 - Règlement du solde : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 8 - Etat des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est offert au locataire après son départ.

Article 9 - Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est de 500 euros est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur la fiche descriptive) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas deux semaines, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Article 10 - Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. L'intérieur du gîte est un espace intégralement non fumeur.

Article 11 - Capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 8 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

Article 12 - Animaux : Le présent contrat précise que le locataire ne peut séjourner en compagnie d'un animal domestique sauf accord préalable express du propriétaire. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire refusera les animaux.

Article 13 - Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurances type-villégiature pour ces différents risques.

Article 14 - Paiement des charges: En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix.

Leur montant s'établit sur la base du calcul mentionné sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.

Article 15 - Litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au propriétaire dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux.

Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre au propriétaire, qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

Article 16 - Internet: Conditions d'utilisation du WiFi:

L'accès au WiFi est offert à titre gratuit et réservé exclusivement aux clients du gîte. Son dysfonctionnement doit être signalé au propriétaire mais ne pourra donner lieu à aucune réduction.

Contrat de Location

L'utilisation d'Internet doit se faire en respectant la réglementation en vigueur et les consignes indiquées sur la page de connexion.

L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à des tiers du fait de son utilisation d'Internet.

En conséquence, le propriétaire n'est pas responsable des contenus accessibles par le réseau Internet et des dommages qui peuvent naître de leur utilisation.

Le propriétaire ne saurait être tenu responsable de l'exploitation des données et informations que l'utilisateur aurait introduites sur le réseau Internet.

Il est expressément stipulé que la responsabilité du propriétaire ne peut pas être engagée en cas de non respect par l'utilisateur des obligations précitées ; toutefois, le propriétaire se réserve le droit de se retourner contre l'utilisateur en cas de mise en cause de sa responsabilité pour des faits commis par ce dernier.

Fait à _____, le _____ en deux exemplaires.

Signature du(des) Locataire(s)

(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

Signature du Propriétaire